

EMIORG-MOONS.

THIAVILLE SUR MEURTHE

N°214	OCT	85		-
				_
	1			-
	 			_
				-
				-

CEREMONIES DU SOUVENIR

Elles se dérouleront à Thiaville suivant le programme suivant:

.. Dimanche 10 Novembre:

Grand Bal de l'Armistice organisé par la section des Anciens Combattants de Thiaville - Lachapelle.

Toute la population y est très cordialement invitée.

.. Lundi 11 Novembre:

- 8 h 45: rassemblement des élus, pompiers et Anciens Combattants devant la Mairie.
- 9 h 00: Office religieux.
- 9 h 50: A la fin de l'office, cortège jusqu'au monument aux Morts avec la participation de la Clique de Raon L'ETape.

 Appel des Morts, allocution, etc...

 Dépôt de gerbes au monument et à la stèle Pierre Pierron.



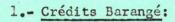
- 10 h 30: Vin d'honneur servi salle du Foyer Rural.

Toute la population présente aux cérémonies y est cordialement invitée.

A l'issue de l'office religieux, vous serez sollicités par des jeunes quêteurs qui recueilleront votre obole pour le " Bleuet de France ". Merci de leur réserver un bon accueil.

Enfin, pour répondre au souhait exprimé par le Souvenir Français, pavoisons nos demeures du drapeau tricolore.

DIRECT CONSEIL EN DU



La somme de 743,33 F est disponible (années 1983 et 1984). Une dépense double est nécessaire en faveur de l'école pour la récupérer. Aussi, le Conseil décide d'acquérir 8 petites chaises " coquille ", 12 dictionnaires Larousse et un jeu collectif. Dépense totale: 1 561 F, soit 818 F à la charge de la commune.

2.- Vitraux de l'église:

Le Conseil décide de solliciter une subvention sur le Fonds Départemental de Secours pour la réfection des vitraux et la pose des grilles de protection. Coût de cette opération: 8 857, 62 F. A cette somme il convient d'ajouter 4 828 F qui seront payés par l'assurance des parents de l'enfant qui a jeté des cailloux à deux endroits dans les vitraux.

3.- Toiture de l'église:

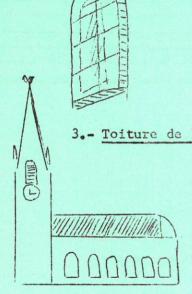
Toute la partie Nord-Est est à remplacer, les tuiles étant calcinées. Par ailleurs, la zinguerie de cette partie est également à refaire.

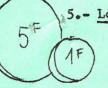
Le Conseil accepte le devis établi par Mr. Salaignac, architecte, s'élevant à 122 483 F et sollicite la subvention utile.

4. Toiture de l'école:

Des gouttières sont apparues à divers endroits, tant sur le toit du corps de bâtiment principal que sur celui de la classe des petits.

Le Conseil accepte le fevis de 58 386,92 F, sollicite la subvention utile sur le Fonds Départemental Scolaire et demande que les travaux les plus urgents puissent être réalisés dès que possible sans que la commune perde le bénéfice de la subvention. 000/000





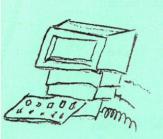
- Logement au-dessus de la Mairie:

Au ler Janvier 1986, l'augmentation de 4 % décidée par le Conseil entrera en vigueur et la trimestrialité de loyer passera à 853,40 F

6.- Indemnité de Conseil au Percepteur:

Le Conseil reconduit le taux de 75 % appliqué en 1984.

7.- Plan informatique:



Le Conseil autorise le Maire à signer la Convention utile avec l'Etat concernant l'utilisation du microordinateur et de ses éléments annexes, en cours de livraison à l'école.

Le Conseil décide par ailleurs de ne pas ouvrir au public ces matériels.

8.- Utilisation des locaux scolaires:



En l'absence de Convention avec les Associations utilisatrices, la commune est responsable dans tous les cas des dommages éventuels, en dehors des cas où la responsabilité d'un tiers est établie (article 25, loi n° 85-97 du 25 Janvier 1985).

Bien que l'on puisse s'affranchir de la passation de telles Conventions, le Conseil décide de maintenir le statu quo et de continuer à faire établir la Convention utile aux Associations utilisatrices.

9.2 T.U.C .:

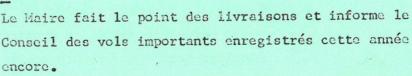
Mademoiselle Sophie Aubry, de Baccarat, est utilisée comme T.U.C. à l'école et à la Mairie depuis le 16 septembre 1985.

A noter que par lettre, l'A.N.P.E. nous avait informé qu'aucune jeune fille de Thiaville ne remplissait les conditions requises.

10.- Participation financière aux frais scolaires des écoles voisines:

Initialement prévues pour la rentrée scolaire de sep tembre 1985, les dispositions votées par le Parlement entreront en vigueur à la rentrée scolaire 1986.

11.- Affouages 1985:



Pour 1986, le Conseil envisage de fermer les chemins conduisant aux coupes pendant la période allant du re-collement au début des livraisons.



.../ ...



Le Conseil autorise le Maire à organiser l'adjudie cation du façonnage des grumes et des stères. Il désigne Messieurs André Fresse et Paul George pour l'assister.

Le Maire donne le palmarès et informe les Conseillers du classement de Thiaville à la 2ème place des communes de l'Arrondissement. Il précise que les efforts devront être poursuivis pour faire mieux encore en 1986.

La commune paie des impôts fonciers (bâti et non bâti) comme n'importe quel particulier. En 1984, 16 467 F - en 1985, 18 385 F, soit plus 11,16 % d'augmentation.

A noter, pour les particuliers, que pour la part des impôts revenant là la commune, le Conseil avait limité à 5,9 % la majoration. Région et Département ne paraissent pas avoir suivi le même exemple.

15 .- Les Hayottes:

Les travaux de réfection des trottoirs sont ter. minés et le Conseil décide de reverser aux lotis seurs le reliquat des cautions encaissées par la commune lors de la vente des parcelles.

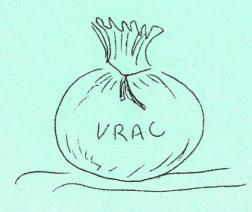


17.- Divers:

Le Conseil ouvre un crédit de 10 502,16 F pour payer la Société Antonini qui a réalisé les travaux d'un montant de 2 704,08 F sur le chemin du Petit Paris (rebouchage de trous dans le bas) et de 7 798,08 F pour les trottoirs des Hayottes.

Le Maire donne lecture d'une lettre du Conseiller Général concernant le CD 158, Baccarat, Lachapelle, Thiaville; il fait le point sur le ramassage du verre perdu, le permis de construire déposé par Monsieur Math, une récente acquisition foncière, le captage des Grands Fourchons, l'assainissement de Fagnoux et les travaux réalisés et actions engagées depuis la dernière réunion.

La séance est levée à 0 h 45.



DISTILLATION

Les laissez-passer pour le transport des matières à distiller à l'atelier public sont à retirer en Mairie aux jours et heures habituels.



BRUITS

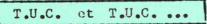
Beaucoup d'entre nous ont choisi de vivre à la campagne pour diverses raisons dont la quiètude, la tranquillité, le calme.

La loi, certes, protège les populations contre les nuisances de bruits, en particulier de 22 h à 6 h.

Il n'est cependant pas superflu de rappeler:

- que les propriétaires de <u>chiens</u> doivent rentrer ceux-ci dans les maisons afin d'éviter la litanie des aboiements toute la nuit et que l'on signale, tant à Fagnoux que dans le village.
- que l'on ne doit pas se croire obligé de faire tourner " plein pot " le moteur de sa voiture ou de sa moto à 2 heures du matin.
- que le klaxon n'est pas à utiliser de nuit sauf danger réel.
- que l'utilisation du conteneur à verre est à proscrire de nuit.
- qu'il appartient à chacun d'adopter une attitude qui respecte la tranquillité des autres.

Cela n'est pas bien difficile... alors merci d'y penser, pour le bien de tous.



Mademoiselle Sophie AUBRY, de Baccarat, est embauchée pour 6 mois comme T.U.C. au service de la commune et plus particulièrement de l'école (classe de Madame IZARD pour y apporter une aide supplémentaire), et de la Mairie.

A noter que les T.U.C. sont payés par l'Etat. A noter également que l'A.N.P.E. consultée nous a indiqué qu'aucun jeune de la commune ne remplissait les conditions requises ou n'avait le "profil "nécessaire.





PROPRETE DE THIAVILLE ...

CE N'EST PAS SEULEMENT L'ETE ...

C'EST TOUS LES JOURS DE L'ANNEE .

RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS

Un ramassage de vieux papiers aura lieu le dimanche 3 Novembre 1985 en faveur du Tiers Monde.

Profitez-en pour nettoyer vos greniers et déposer vos papiers sous l'abri pour le samedi 2 Novembre. Merci.

ELECTIONS

C'est la période d'inscription sur les listes électorales. Les nouveaux habitants non encore inscrits en Mairie, les jeunes gens qui auront 18 ans pour le 28 Février 1986 sont invités à se présenter en Mairie pour se faire inscrire. Aucune inscription ne sera faite d'office et la clôture a lieu le 31 décembre.

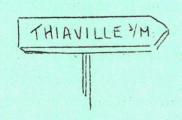
· LE BONHEUR GENEREUX

Lors du mariage de Monsieur Pascal TISSELIN avec Mademoiselle Pascale BERNARD, le 28 Septembre dernier, la quête effectuée en Mairie a produit la somme de 521,50 F à partager, selon le voeu des jeunes époux, entre le Foyer Rural de Thiaville/Meurthe et la Ligue contre le cancer.

Nous les remercions et leur présentons nos meilleurs voeux de bonheur.

LA VIE DU VILLAGE

- Décès: Le 13 Octobre 1985 est décédé à Saint-Dié
Monsieur Robert PETTOVEL. Il avait 58 ans.
Bien que n'habitant plus Thiaville depuis
quelques temps, il y était très connu.
A son fils Vittoré, conseiller municipal, et
à toute sa famille, nous présentons nos sincères condeléances.



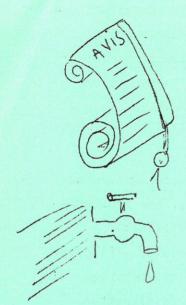
- Nouveaux habitants: Monsieur André ANTOINE, Madame

Evelyne FONDERFLICK et leur fille Laetitia ont
emménagé dans leur maison, 9, rue des Vosges,

le 10 août dernier. Nous leur souhaitons une
cordiale bienvenue parmi nous.

.../...

PROCHAINES MANIFESTATIONS



23 Novembre: Soirée Théâtre A. Familiale Thiaville

606 Décembre: Défilé du char de St-Nicolas A.F. Thiaville

21 Décembre: Fête de Noël F.R. Lachapelle

22 Décembre: Noël des enfants A.F. Thiaville

31 Décembre: Saint-Sylvestre F. R. Thiaville

EAU

Lors de la manoeuvre des Sapeurs-Pompiers du 3 Novembre prochain, des perturbations sur le réseau d'eau sont possibles entre 7 h et 10 h.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I .- FOYER RURAL.

Le 8 septembre dernier, le Foyer Rural tenait son Assemblée Générale, en présence de Gérard DABONOT, Animateur Fédéral, et de Monsieur JACQUEL, Maire de THIAVILLE.

Le Président Bernard GEORGES, après quelques mots de bienvenue, passa la parole à la Trésorière Danielle HYPOLITE qui fit le bilan financier de l'année 84-85.

Un chiffre d'affaires de 130 000 F, de quoi prouver, s'il en était encore besoin, le dynamisme du Foyer. L'excédent de 7 200 F indique due des dépenses importantes ont été faites: matériel pour les sections (foot, artisenat, folk...) et matériel d'intérêt général (congélateur, magnétophone, machine à écrire...). D'autres dépenses sont envisagées à court terme (sonorisation d'environ 10 000 F, duplicateur à alcool...).

Puis le Secrétaire Claude GUYOT fit le rapport de fonctionnement et le rapport moral:

18 sections ont permis à 120 habitants de tous âges de s'adonner à leur passe-temps favori (sports de compétition ou de détente, activités manuelles et activités culturelles).

13 manifestations publiques (bals, fêtes, dîners dansants, expositions, conférence, projections vidéo et de diapos, cinéma, rallyes, tournoi de foot-ball). Il ne restait plus beaucoup de dimanches de libres aux organisateurs et aux amateurs.

Du point de vue fonctionnement, une fatigue certaine est apparue chez les animateurs en fin d'année (mais je pense que les vacances les ont remis en forme), fatigue due à la multiplicité de leur action, mais aussi aux problèmes d'utilisation des locaux mis à leur disposition: salle du Foyer qui n'est plus adaptée, Annexe où l'on doit tout ranger après chaque utilisation, préau qui, utilisé par nécessité, est bien peu agréable.

L'année 85-86 ne se présente pas sous les meilleurs auspices: disparition de plusieurs sections qui n'attiraient plus les habitants et difficultés d'organisation de soirées compte-tenu de l'augmentation énorme des frais de S.A.C.E.M.... Mais le Foyer, bien vivant, saura faire face et continuera à oeuvrer pour le plaisir de tous.

Après ce rapport, les responsables procèdent au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Sur les 9 sortants, 7 se représentent et Thérèse DEMANGE se porte candidate. Tous sont élus d'office.

Le soir même, le nouveau C.A. se réunit et procède à l'élection du Bureau. Celui-ci fut très remanié, conformément à l'idée que beaucoup d'entre nous se font de la nécessité de changer assez souvent de direction pour meintenir le dynamisme au plus haut point.

Furent élus:

Présidente:

Danielle HYPOLITE

Vice-Présidente:

Ginette GEORGES

Secrétaire:

Claude GUYOT

Secrétaire-Adjointe:

Thérèse DEMANGE

Trésorière:

Armelle MANGUIN

Trésorier -Adjoint :

Gilles PICARD

Echos du Bal des Sports.

27 personnes, c'est le triste record que nous avons réalisé samedi 21 septembre. Il est vrai que nombreux étaient les bals et spectacles proposés aux alentours le même soir. Mais il se peut aussi que certains aient boudé le système de réservation. C'est pourquoi je tiens à rappeler que ces réservations permettent à tous les habitants de venir danser et s'amuser sans le moindre risque. Ce système a pour but de préserver votre tranquil-lité.

C. G.

II - ASSOCIATION FAMILALE.

CLUB DE L'AMITIE:

- .. Reprise des réunions: Il est rappelé aux membres du Club que la reprise des réunions aura lieu le jeudi 10 octobre prochain à 14 heures au lieu habituel.
- .. Concours de belote: Un concours de belote organisé par le Comité du Club aura lieu le <u>dimanche 17 Novembre à 14 heures</u> salle du Foyer Rural. Ce concours, doté de nombreux lots, est ouvert à tous.

III - AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

La responsable "VILLAGE THIAVILLE " fait savoir à toutes les personnes ayant besoin d'aide familiale de s'adresser à Madame Yvette BENOIT pour tous renseignements utiles.

Y. B.

IV .- SAPEURS - POMPIERS.

La somme de 250 francs, en plusieurs dons anonymes, a été perçue par l'Amicale, lors de la destruction de nombreux nids de guêpes par nos Pompiers.

Au cours des manoeuvres du 6 octobre et du 3 novembre 1985, des perturbations sur le réseau d'eau seront à prévoir entre 7 h et 10 h du matin. Prenez vos dispositions.

D. G.

Dépôt 16gel: 328/80 Imprimerie: Mairie de Thiaville/M Directeur: M. JACQUET

I Manille plus propre et plus fleuri

la 1985 ... c'est une nealité...

Arâce à vous.

Pensons tous des à present à re que

Mous ferons en 1986 pour que ce soit

encore miliux.

LA POPULATION DE THIAVILLE AVANT 1789 (suite)

Enfin, de 1700 à 1760, apparaît dans les registres paroissiaux une population ne séjournant pas en permanence à Thiaville mais y venant passer l'hiver et reprenant la route à la belle saison.

- 1724: " Anne Halin sans domicile fixe demeurant à Thiaville par Interval depuis près d'onze ans..."
- 1728: "Catherine Banard n'ayant de meme aucun domicil fixe quan lieu de Thiaville pendant l'hiver ".
 - " Jeanne Garin sans domicile fixe qu'au lieu de Thiaville pendant l' hiver depuis quinze a seize ans " épouse Laurent Tisserand sans domicile fixe.
- 1732: " Marguerite, fille de Jacques Guérin résidand pendant Lhyver à Thiaville et le reste sans domicil fixe ".
- 1740: "François Briquet sans domicil fixe a choisy celuy ci par Election "C'est pour se marier.
- 1750: " Marie Bulcourt, mercière, sans domicil fixe..."

Contrairement aux apparences, ces personnes ne sont pas des mendiants ou des romanichels (" les camps volants "). Ce sont des marchands
ambulants " marchands roulants ". Marie Bulcourt est mercière ainsi que son
parâtre; au mariage Bertrand - Rossignol (1723) Nicolas Cailloux marchand
mercier à Saint-Julien-les-Metz est témoin et signe l'acte; François Briquet
signe son acte de mariage, son tuteur est " marchand bijoutier "; en 1716,
Nicolas Le Roy " passant par Thiaville " signe l'acte de naissance de sa fille;
en 1745 Pierre Hendry signe son acte de mariage; " François Chevalier, marchand
roulant, signe l'acte de naissance de sa fille Anne née le 13 janvier 1753 à
Thiaville qui a pour marraine Anne Fleury qui a signé avec le père ".

Quelquefois il y a fixation à Thiaville: Léonard Legier (ou Leger) se marie à Thiaville le ll février 1716 et y fonde un foyer. Un de ses descendants, Sébastien Leger, né en 1740, dit La Tullipe, grenadier au Régiment des Flandres, son service militaire accompli, revient se marier à Thiaville avec Catherine Boury, veuve Baderot.

Mais l'amour du voyage reprend le dessus chez Léonard comme le montre l'acte de décès de sa femme: "Léonard Ligier qui a été pendant longtemps habitant de Thiaville mais depuis plusieurs années y fait seulement sa résidence pendant Lhyver... " (1753)

Il en est de même pour Mathieu Maubeuge qui a un fils le 13 Fébrier 1762 " fils légitime de Mathieu Maubeuge passant à Thiaville ou il était autrefois habitant et actuellement sans domicile fixe..."

De même, Claude Fleury époux Barbe Blosse " passant sans domicile fixe " a eu un fils à Thiaville en 1727. Par la suite les époux Fleury possèdent à Thiaville des immeubles " maison, champs, preys, jardins et chenevières ". A la mort de la mère qui a survécu au père, la succession est déclarée en déshérence en 1759. Les héritiers ne se faisant pas connaître, les biens iront au Châtelain de Baccarat par sentence de la Justice de Bertrichamps du 12 Janvier 1763.

Quelle était l'importance de cette population de passage?

De 1716 à 1787: 14 naissances, 15 mariages et 8 décès.

Sources: Comptes du Receveur de Baccarat A.D. de M. et Moselle

(B 2867 - 68 - 69). Pied terrier de 1605 (A.D. de M. et Moselle

E 14 - E 15). Rolles des rentes seigneuriales (idem - H 16).

Registres paroissiaux.

1605, 1749, 1755: extraits des rôles des rentes seigneuriales. 1607: extrait du rôle de la glandée.

LES FAMILLES A THIAVILLE AVANT 1789

En 1605

En 1607

Les laboureurs:

Nicolas JACQUAT

Nicolas de St REMY

Demenge Jean CUGNIN

Jean claude

Jean Claude des FOSSES

Demenge ANTHOINE

Idoult Jean CUGNIN HIMBEULLE

Nos SAULCETTE le Jeune

Nicolas JACQUAT

Nicolas de St REMY

Demenge Jean CUGNIN

Jean Claude

Jean Claude DEYFOSSE

Le Grand YDOUL

Nas SAULCETTE le Vieux

Humbert MATHIEU